

Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 20/2024 :

Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 300'000.- pour l'association intercommunale scolaire de Genolier et environs – Accueil de jour

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 5 novembre 2024 avec la Municipalité, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier l'ensemble de la Municipalité ainsi que la boursière Madame D'Onofrio Vuille pour leur disponibilité, leurs réponses et leurs compléments d'informations transmis.

1. Remarque préliminaire :

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

Dans le cas présent, il apparaît essentiel à la commission des finances de revenir sur ses derniers rapports (08/22 et 19/23) dans lesquels nous encourageons les délégués auprès des associations intercommunales à être vigilants lors des votes des budgets.

Nous tenons aussi à préciser à notre conseil que notre commune a un représentant au sein de la commission des finances et de gestion de l'AISGE en la personne de Monsieur Denis Berger.

La situation financière de l'AISGE est inquiétante voire alarmante, nous encourageons nos délégués communaux à exiger un audit externe dans les meilleurs délais.

2. Examen du préavis :

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements c'est une demande de crédit complémentaire.

Budget: Pour rappel, pour notre commune, les coûts de l'AISGE – Accueil de jour ont été les suivants (postes 710.3655.00 et 710.4655.01):

Comptes 2019 : CHF 335'121.-

Comptes 2020 : CHF 414'549.-

Comptes 2021 : CHF 493'527.- (déduction faite des rétrocessions reçues)

Comptes 2022 : CHF 500'474.-

Comptes 2023: CHF 509'787.-

Budget 2024: CHF 580'377.- sans tenir compte de ce préavis

Budget 2024 : CHF 880'377.- en tenant compte de cette demande de crédit complémentaire.

Comment peut-on expliquer des coûts 2.6 fois supérieurs en l'espace de 5 ans ?

Notre commission ne peut pas directement intervenir auprès de l'AISGE. Nous estimons que la commission de gestion et de finances (COGEF) de l'AISGE aurait dû tirer la sonnette d'alarme et intervenir bien avant, en amendant les budgets par exemple, afin de ne pas autoriser des créations de postes supplémentaires et l'explosion des coûts structurels de l'AISGE.

Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 300'000.- pour l'association intercommunale scolaire de Genolier et environs – Accueil de jour

- 3. Modalités de financement : A intégrer au budget 2024.
- 4. Amortissement: Sans
- 5. Risques particuliers liés à ce préavis : Que ce préavis soit accepté ou refusé, la commission des finances est bien consciente que notre commune devra quoi qu'il arrive s'acquitter de la facture 2024 transmise par l'AISGE.

Seul un audit externe permettra d'expliquer cette situation qui nous semble incontrôlée et d'apporter des solutions viables et raisonnables.

6. Amendement proposé par la commission des finances : Aucun

Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité de refuser le préavis municipal No 20/2024 proposé par la Municipalité.

Arzier-Le Muids, le 20 novembre 2024

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

Matthieu WOLFF

Didier HERMANN

Rapporteur

Pascal VOUTAT

Flavio BOSCARDIN